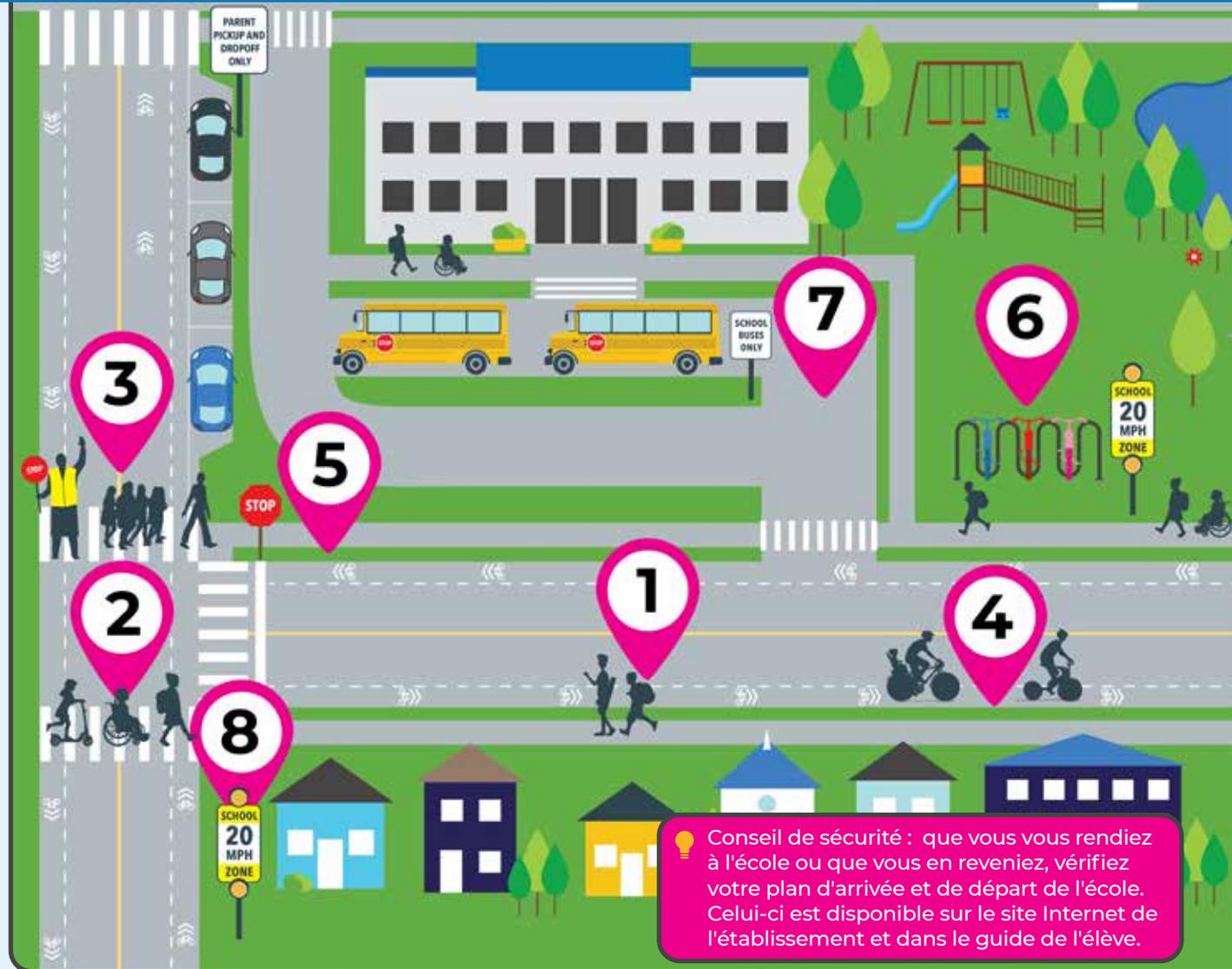


# DÉMARREZ LA JOURNÉE D'ÉCOLE EN TOUTE CONFIANCE

La sécurité des élèves à leur arrivée et à leur départ de l'école est une priorité.  
En appliquant ces mesures de sécurité avec leur enfant, les familles peuvent contribuer  
à créer un environnement sans danger pour les déplacements au sein et autour de l'établissement.

- 1 Utilisez les trottoirs et marchez dans le sens inverse de la circulation.
- 2 Traversez la chaussée uniquement aux intersections ou au niveau des passages piétons.
- 3 Suivez les instructions de l'agent chargé de la sécurité routière.
- 4 Roulez à vélo ou à scooter dans le sens de la circulation, à droite de la route.
- 5 Respectez les feux et les panneaux de signalisation.
- 6 Utilisez les voies cyclables et les emplacements pour porte-vélos.
- 7 Les couloirs de bus scolaires sont uniquement réservés aux bus scolaires.
- 8 Repérez les zones aux abords de l'école et respectez les limitations de vitesse à 30 km/h.



Le « Safe Routes to School » (SRTS) (ou « Itinéraires scolaires sécuritaires ») est un programme proposé par le Département des transports de l'état du Massachusetts. Le programme SRTS vise à améliorer la sécurité des élèves du premier et du second degré se rendant à leur établissement scolaire à pied ou à vélo. Il utilise une approche collaborative et communautaire qui fait le lien entre santé et transport.

Pour plus d'informations, veuillez cliquer sur le lien suivant : [www.mass.gov/safe-routes-to-school](http://www.mass.gov/safe-routes-to-school)

# NOUVELLE RENTRÉE. NOUVELLE ROUTINE.

Pourquoi ne pas essayer quelque chose de nouveau ? Envisagez d'accompagner votre enfant à pied, à vélo ou à roulettes pour les trajets aller et retour entre votre domicile et l'établissement scolaire.



Diminue le stress et intègre la pratique d'une activité physique à votre routine.



Améliore la concentration de l'élève pour une meilleure performance scolaire.<sup>1</sup>



Contribue à la protection de l'environnement en réduisant les embouteillages aux abords des établissements scolaires.



Réduit les retards et améliore l'assiduité scolaire.<sup>1</sup>



Crée des liens communautaires et sociaux

## RENDEZ-VOUS À L'ÉCOLE EN TOUTE SÉCURITÉ GRÂCE À CES ACTIVITÉS.

**Bus scolaires à pied et trains à vélo :** effectuez les trajets vers l'école à pied, à vélo ou à roulettes en empruntant des itinéraires fixes, et proposez à d'autres élèves de se joindre à vous en cours de route.

**Stationnez votre véhicule, marchez ou roulez :** si votre domicile n'est pas situé à distance de marche ou de vélo de l'école, choisissez un emplacement « Stationnez votre véhicule, marchez ou roulez » et laissez votre enfant effectuer le reste du trajet vers son établissement scolaire à pied, à vélo ou à roulettes.

**Les Mercredis de la marche et événements phare :** fêtez l'arrivée à l'école et le départ de l'école par le biais d'événements thématiques gratuits ou à faible coût.



Visitez la page « Safe Routes Encouragement » (« Encouragement à l'utilisation des itinéraires sécuritaires ») pour plus d'idées et consultez notre « Guide des bus scolaires à pied et trains à vélo » disponible sur le lien suivant :



[www.mass.gov/info-details/safe-routes-to-school-encouragement](http://www.mass.gov/info-details/safe-routes-to-school-encouragement)



## TROTTOIR 101



**Soyez visible :** habillez-vous de manière à être vu(e) et recherchez toujours le contact visuel avec les conducteurs.

**Soyez conscient(e) de ce qui vous entoure :** repérez les voitures quelle que soit leur direction et n'essayez jamais de deviner qui a la priorité.

**Restez courtois(e) :** partagez l'espace des trottoirs et laissez les autres passer.

**Soyez prudent(e) :** utilisez les trottoirs mis à votre disposition. En l'absence de trottoirs, faites attention à ce qui vous entoure et marchez dans le sens inverse de la circulation. Traversez la chaussée uniquement aux intersections ou au niveau des passages piétons.

**Soyez vigilant(e) :** supprimez toute forme de distraction et évitez d'utiliser votre téléphone ou d'autres appareils.



## PRÊT(E) À ROULER



Si votre enfant envisage de se rendre à son établissement à vélo ou à roulettes, un certain nombre de responsabilités vous incombe telles que les suivantes :

**Portez un casque (obligatoire pour les personnes âgées de 16 ans ou moins).**

*Mass. General Laws (Lois générales du Massachusetts, chapitre 85 sec. 11B1/2)*

**Équipez le vélo de phares (obligatoires dès le crépuscule ; phares blancs à l'avant et rouges à l'arrière).**

*Mass. General Laws (Lois générales du Massachusetts, chapitre 85 sec. 11B)*

**Respectez la législation et la réglementation routières en vigueur.**

*Mass. General Laws (Lois générales du Massachusetts, chapitre 85 sec. 11B)*

**Faites preuve d'anticipation et signalez manuellement aux conducteurs lorsque vous vous arrêtez ou que vous tournez.**

**Utilisez les trottoirs dès que nécessaire sauf en cas d'interdiction par la loi locale.**

*Mass. General Laws (Lois générales du Massachusetts, chapitre 85 sec. 11B)*

**Consultez le résumé complet de la législation du Massachusetts entourant la pratique de la bicyclette, en cliquant sur le lien suivant :**

[www.massbike.org/laws](http://www.massbike.org/laws)



## SÉCURITÉ DU VÉHICULE FAMILIAL



Cédez la priorité aux piétons et aux cyclistes.

Roulez au pas lorsque vous approchez de l'établissement.

Suivez les instructions de l'agent chargé de la sécurité routière.

Récupérez et déposez votre enfant uniquement aux aires de débarquement et de prise en charge dédiées.

Éteignez votre moteur lorsque vous patientez et mettez votre levier en position « P ».

Les élèves doivent uniquement monter à bord ou sortir par le côté passager droit du véhicule.

Ne faites pas la queue sur la voie publique.



Pour plus d'informations, consultez la publication de MassDOT intitulée « Navigating School Zone Driving » (« Conduite en zone scolaire ») dans le cadre du programme « Safe Routes to School » en cliquant sur le lien :

<https://www.mass.gov/info-details/safe-routes-to-school-education#driver-education->

<sup>1</sup> [https://www.ajpmonline.org/article/S0749-3797\(08\)00005-6/fulltext](https://www.ajpmonline.org/article/S0749-3797(08)00005-6/fulltext)